L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 23 JANVIER

MATINÉE A L'OPÉRA.—Tout fait présumer qu'il y aura foule à l'Opéra pour la représentation matinée donnée par le Club dramatique louisianais au bénéfice de Mme Vézian. Le spectacle commencera par *Une femme qui se jette par la fenêtre*, avec la distribution suivante :

D'Havrecourt (Riche manufacturier)—Mr. Edmond J. Dupaquier.

Raoul, (son neveu)—Mr. Edouard Rancquetat.

Le Marquise de Lesparre—Mme M. Vezian.

Gabrielle, (sa fille)—Mlle Alphonsine Godin.

Jeanne Shopper—Mlle Eve Dablesteen.

On donnera ensuite *Les Diables Roses* ; chargés

Eugène Belzingue, (riche bourgeois de Paris)—Mr. F. A. Gomez.

Antonin Boucart—Mr. Jules L. Barjac.

Pavillon, (maître d'escrime)—Mr. Edmond J. Dupaquier.

Tirneau, (valet d'Antonin Boucart)—Mr. L. N. Baquié.

Rouget, (garçon de restaurant)—Mr. A. Montamat.

Chalkhard, (élève de Pavillon—Mr. Richard Mendez.

Madame Belzingue—Mme M. Vezian.

Flora Moulin, (artiste dramatique)—Mlle Cecile Broux.

Indiana Pavillon—Mme Desdet.

Lolotte, (blanchisseuse de fin)—Mme Rosetto-Rossi.

Adeline Belzingue—Mlle Alphonsine Godin.

Jeannette—Mlle Eve Dablesteen.

Rose, (femme de chambre de Flora Moulin, Mlle Clémentine Bazer.

Mimi, (grisette)— do do.

Melina, (grisette)—Mlle Louise Hoise.

Au même acte—*Ronde du Jeune Homme Empoisonné*, — chantée par Mme Cecile Fenn.

Le spectacle commencera à midi précis. Le prix des billets est de 50 cents.

LA TROUPE DRAMATIQUE FRANÇAISE.—Nous publions aujourd'hui une annonce relative à l'engagement du contrôle pour les représentations de la troupe dramatique française attendue de New York. Le vente des sièges par abonnement cessera mercredi, et jeudi la vente des places pour les représentations commencera.

Les artistes de la compagnie doivent arriver jeudi, et comme nous l'avons dit ils feront leurs débuts samedi prochain par la pièce de Sardou, *Nos Intimes*. Dimanche on donnera *La Dame aux Camélias* avec madame Juliette Clarence dans le rôle de Marguerite.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La première représentation de *Captain Fanny*, le drame de Mr E. C. Hancock, avait attiré hier soir une foule nombreuse au Variétés. Le temps et l'espace nous manquent pour rendre justice à l'œuvre de notre confrère; nous dirons seulement qu'elle a intéressé les auditeurs et qu'elle renferme plus d'une scène émouvante. L'interprétation —sauf quelques détails—a été généralement satisfaisante, MM. Mordaunt et Barroughs, Mlle Ada Monk et Mme Vandercen étant chargée des principaux rôles.

Lundi, on donnera la première représentation d'un nouveau drame attrayant de grand spectacle *Col. Hillonghby, or Not Guilty*. Il y aura de grands exercices militaires et une bataille, avec un bataillon d'infanterie, où on assistera à l'entraînement d'un régiment pour l'Inde à bord d'un grand steamer avec armes au complet. La fanfare du 13e d'infanterie composée de 24 instrumentistes paraîtra sur la scène.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Le samedi semble être le jour préféré des *pleasure seekers*; les théâtres ce jour là, l'Académie surtout, sont des lieux de rendez-vous où les élégantes étalent à l'envie leurs plus belles toilettes. La salle de l'Académie représentait hier, à la représentation du jour, un coup-d'œil charmant, qui seul eût valu le modique prix d'entrée. Il est malheureux pour la direction des théâtres que tous les jours ne soient pas samedi, parce qu'alors les recettes des matinées seraient assez fructueuses pour justifier la suppression des représentations du soir.

Ce soir, MM Harrison et Harte ainsi qu'une troupe nouvelle font leurs débuts, dans le drame en trois actes, "Doyle Broe", drame qui permet à Harrison et Harte de figurer dans deux différents personnages comiques.

THÉATRE ST-CHARLES.—Miss Kate Fisher entre ce soir dans sa seconde et dernière semaine de son engagement. L'accueil bienveillant qui a été fait à la pièce "Mazeppa" nous autorise à lui prédire une seconde semaine tout aussi brillante et tout aussi lucrative que la première.

INSTITUT ST-CHARLES.—Les jeunes demoiselles élèves de cette institution que dirige Mlle O. Labranche, successeur de Madame Macé-Lefranc, doivent donner, mardi 25 janvier, une soirée musicale et littéraire. Nous nous ferons un plaisir d'en rendre compte.

IMPORTATIONS DE TOUT GENRE.—Sous la raison sociale Marks Bros & Co., MM. Adolphe Marks, Gustave Marks et L. B. Cain viennent de fonder rue des Magasins, No 31, une grande maison d'importation. On verra par leur annonce, que nous publions dans une autre colonne, que leurs affaires embrassent les marchandises sèches, les liquides, les conserves et les articles de fantaisie. Leur liste de lignes de paquebots, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux, est considérable; nous y référons nos lecteurs. L'assortiment de la maison en marchandises sèches comprend les étoffes, la percerie et tous les articles pouvant convenir au commerce de la ville et de la campagne. Toutes ces marchandises seront vendues à bas prix et à des conditions avantageuses.

CHEZ DANZIGER.—Pour clore les ventes du mois, la maison Danziger a marqué ses manteaux, ses fourrures, ses couvertures, ses étoffes pour robes et ses châles à des prix qui satisferont certainement les acheteurs. On trouvera aussi des occasions extraordinaires dans le débit de cinq caisses de linons légèrement avariés. Signalons, aussi des soieries, des velours, des tartanes et quantité d'autres articles marqués en chiffres connus aux prix les plus avantageux. Nous allions oublier des gants de chevreau à deux boutons à 75 cents. Tout est si bon marché chez Danziger.

L. BYRNE & CIE.—Nous publions plus loin un avis important de cette maison, qui ne peut manquer d'intéresser nos lectrices. En le lisant, elles seront frappées du fait que la maison Byrne vient de réduire à des chiffres excessivement modiques les prix de ses marchandises d'hiver qu'elle veut écouler le plus vite possible. La maison Byrne a adopté pour ses ventes un système de payement que personne ne désapprouvera, car le comptant qui est ce système, évite toutes sortes d'embarras et met à même de conclure des marchés toujours plus avantageux. Pour plus amples renseignements, voir l'avis en question.

SOIRÉE DANSANTE.—Le *Summer Rose Social Club* donne sa seconde soirée dansante samedi, 29 février. Nos remerciements au club pour les gracieuses invitations qui nous ont été adressées.

GROCERIES FINES.—Mr A. N. Tourné, 19 rue Royale, annonce qu'en outre de son riche assortiment de groceries fines et recherchées, de vins et liqueurs, il a aussi un choix magnifique de cafés, chocolats, et thés, ce dernier article à 50 et 60 cents la livre et de première qualité. Les cafés sont en grain ou moulus comme on le désire, et tous les articles achetés sont délivrés à domicile.

MARCHANDISES SÈCHES ET TAPIS.—Un magnifique assortiment de marchandises sèches est mis en vente en ce moment par MM. B. et W. Croner, rue du Canal 147. La même maison a aussi une fort belle collection de tapis de tout genre, et en cela peut rivaliser avec les établissements les plus brillants des Etats-Unis. Nous recommandons d'une manière toute particulière ses nattes, ses stores, qu'elle vend à des prix qui défient toute concurrence.

☞ Articles gymnastiques de Harry Hammersley pour familles et usage particulier.

☞ Bois de construction. Lumber, Lumber, à bon marché pour du comptant. Voyez l'annonce de A. W. Moffet dans *l'Abeille*.

—Trois lignes éloquentes :

Un lapidaire estime à 50 MILLIONS la valeur des diamants portés cette nuit par les invitées au bal du banquier Ephrussi.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Pétition aux Compagnies de chemins de fer urbains.

On nous dit qu'une pétition signée d'un grand nombre de nos concitoyens doit être présentée aux différentes Compagnies de chemins de fer urbains, pour leur demander de laisser un dernier char, sur chaque ligne, jusqu'à une heure du matin.

L'idée est excellente, car on est souvent retardé jusqu'à une heure du matin par son travail ou par ses plaisirs, et outre qu'il est difficile de trouver une voiture à cette heure, à moins d'aller rue du Canal ou devant l'hôtel St-Charles, les voitures, avec un prix de fantaisie pour le service de nuit, ne peuvent convenir qu'aux heureux de ce monde et ne sont pas à la portée de la petite bourse du commun des mortels.

Nous croyons que les Compagnies de chemins de fer urbains gagneraient à cette innovation. Dans tous les cas elles n'y perdraient pas.

Rumeurs relativement au chef de police.

On dit que le colonel Loan, actuellement chef de la police métropolitaine, va être remplacé par le gouverneur *de facto*, et que son successeur sera le colonel Badger, l'ex-commandant de la brigade métropolitaine.

Avant de nous prononcer sur le compte du colonel Loan nous attendrons le résultat de l'enquête qui doit commencer lundi prochain devant le Bureau des commissaires.

Il est évident que si celui ci est convaincu de complicité avec les maisons de Bunch, conformément à l'accusation qui a été portée contre lui, il ne peut continuer à remplir les fonctions de chef de police ; remplir les fonctions de chef de police, mais non de commissaire, "Doyle Broe", drame qui permet à Harrison et Harte de figurer dans deux différents personnages comiques.

Golden Harp Club.

A une réunion régulière de ce Club, qui a eu lieu hier, M. A. Anglade a été élu président ; Mr Jonas Kraemer jr., vice-président ; Mr C. Melchior, secrétaire de la correspondance ; J. Siener Jr., secrétaire financier ; Mr Hait, trésorier ; et Mr Ed. Foster, warden.

Petit incendie.

Hier soir, vers sept heures et demie, une lampe a pétrole dite septoline, a fait explosion dans la maison habitée par Mr Ludovic Antoine, rue Ste Anne, entre Claiborne et Derbigny, mettant le feu à l'appartement.

Les locataires, heureusement, ont réussi à l'éteindre sans avoir besoin de donner l'alarme.

Le dommage ne dépasserra pas $40.

Perturbateurs de la paix.

W. H. Piercy, John Dann, John Egan, Mat. Hannon et John Mc Farland, jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans, ont été arrêtés hier soir, vers neuf heures et quart, à l'angle des rues Claiborne et Perdido, accusés d'insulter les passants et de troubler la paix publique.

Ils ont été logés dans la *calaboose*, et si l'accusation est fondée, nous trouvons qu'ils ont été traités comme ils le méritaient.

Accusation de fraude contre le gouvernement des Etats-Unis.

Le député marshal des Etats-Unis, E. Ball, a arrêté, un individu nommé S. Burnell, accusé de faire partie d'une conspiration pour frauder le gouvernement.

Tentative de vol.

Des filous ont escaladé le balcon de la résidence de M. E. Burke, rue Tchoupitoulas No 192, hier matin, vers trois heures, mais ils ont fait du bruit, et le propriétaire est venu à leur rencontre avec un revolver. Les voleurs ont pris la fuite avec une telle précipitation que l'un d'eux a laissé ses souliers sur le balcon. Les chaussures ont été apportées au poste central de la police comme pièce de conviction.

TEMPERATURE.—22 janvier 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	66	19
12 M.	72	22
3 M.	77	25
6 P. M.	74	24

ALLEZ CHEZ GRUNEWALD.—C'est, en effet, chez Grunewald, rue Baronne Nos 14, 16, 18, 20 et 22, à deux pas de la rue du Canal, que vous trouverez une vaste collection d'instruments de musique, surtout de pianos et d'orgues venant des meilleures fabriques d'Europe et d'Amérique. Vous y trouverez les incomparables Pleyel, au son corsé, doux, fort et velouté tout à la fois, pianos réellement supérieurs et hors de concours depuis près d'un demi-siècle, pour ne pas leur laisser accaparer tous les prix d'exposition. Vous y trouverez les Steinway, les Knake, les Westermmayer et beaucoup d'autres dont les sons ont aussi beaucoup d'éclat. Vous y trouverez encore des orgues de Christophe, importés de Paris, des accordéons, violons, sons, etc.... le tout avec des facilités de payement extraordinaires. Voyez l'annonce.

☞ Bois de construction. Lumber, Lumber, à bon marché pour du comptant. Voyez l'annonce de A. W. Moffet dans *l'Abeille*.

CRESCENT STORE.—Ce magasin de la rue Bourbon No 17, près la rue du Canal, continue à faire une rude concurrence à tous les magasins de marchandises sèches de la ville. Il publie aujourd'hui dans *l'Abeille* une liste de prix tout à fait exceptionnelle pour le bon marché. Quant à ses articles d'hiver, il les offre à moitié prix.

La maison U. Marinoni, 69 rue Vieille-Levée, attend incessamment par la barque Alte, de Gênes, du macaroni, du vermouth, du mocasto Ricaldoni, des fromages, chataignes et sancissons. Voir l'annonce.

RÉUNION DU COMITÉ CENTRAL DE LA DÉMOCRATIE NATIONALE.—Le comité central démocrate se réunira le 22 février à Willard's Hotel, à Washington, à l'effet de fixer l'époque et le lieu où se réunira la convention électorale chargée de désigner les candidats du parti démocrate à la présidence et à la vice-présidence de la République. L'avis de convocation est signé par M. Augustus Schell, président du comité.

GIROUDE.—On lit dans la *Province* :

"Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, la mort de Mme Laumond, au château de Lagrancsan (Médoc).

"Mme Laumond s'est éteinte à l'âge de cent trois ans."

Législature de la Louisiane.

Samedi, 22 janvier 1876.

SÉNAT.

Pas de séance aujourd'hui.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre se réunit à l'heure accoutumée sous la présidence du speaker Estilette. L'appel constate la présence de 89 membres.

Résolution pour augmenter le nombre des membres du comité chargé d'examiner les livres et comptes du Surintendant de l'Instruction Publique de l'Etat. Adoptée.

Le bill de M. Koontz relative aux élections est pris en considération et passé d'une manière définitive un peu avant quatre heures, après de longs débats. En voici les principales dispositions :

Le *Returning Board* est aboli. Les polls ou bureaux d'élection s'ouvrent à 7 heures du matin pour fermer à 6 heures du soir. Dans les paroisses rurales, les juges de police détermineront le nombre des polls, désigneront les localités où l'on devra voter et nommeront les commissaires d'élection. A la Nlle-Orléans, le Conseil de ville désigne les différents endroits où seront ouverts les polls et nomme les commissaire d'élection pour lesquels devront être domiciliés depuis trois ans dans la paroisse. Ils seront pris dans les différents partis politiques. Les vacances seront remplies par les commissaires en exercice et l'enregistrement est maintenu, et les commissaires pourront demander la preuve de l'identité.

Les commissaires qui permettront à un électeur de voter plus d'une fois seront frappés d'une peine infamante. Chaque électeur, dans les paroisses rurales, devra voter dans le canton où il est enregistré. Pour empêcher de voter plus d'une fois, les commissaires mettront sous serment ceux qu'ils soupçonneront, et quiconque aura prêté un serment après avoir déjà voté sera mis en accusation pour crime de parjure. Pour empêcher qu'on ne bourre les urnes, celles-ci seront cerclées de fer et construites de manière à ne pouvoir être ouvertes qu'au moyen d'une serrure. Les commissaires, immédiatement après avoir fermé les polls, et avant l'ouverture des urnes, déclareront sous serment que leurs listes de votants sont exacts : ces listes sont remises, dans les paroisses rurales, au greffier de la Cour de District, et, à la Nlle-Orléans, au greffier de la Première Cour de District.

Les votes sont comptés à l'endroit où ils sont reçus, en présence de tout le monde, immédiatement après la clôture de l'élection. Les bulletins (returns) sont enregistrés au greffe des cours de district, dans les paroisses rurales, et au greffe de la Première Cour de District, à la Nlle-Orléans. Les greffiers font connaître le résultat vingt-quatre heures après avoir reçu les listes et en voient ensuite les bulletins (returns) au secrétaire d'Etat. Le gouverneur, enfin, proclame le résultat dans les quinze jours qui suivront celui où les bulletins auront été reçus par le secrétaire d'Etat.

Le reste du bill renferme des dispositions spéciales au sujet des contestations, des vacances et de la fraude.

Les cafés seront fermés les jours d'élection.

Voici maintenant le texte de la 13e section :

"Nul, en dehors des paroisses d'Orléans et de Jefferson, ne pourra voter à une élection quelconque, dans l'Etat, si ce n'est dans la paroisse et dans le ward de la dite paroisse où, d'après son certificat d'enregistrement, il réside."

Mr. Keating propose d'amender la section en en retranchant ces mots : "Et habite là où il le voudrait dans la paroisse."

Cette proposition de M. Keating donne lieu à un débat qui dure plus de deux heures. MM. Mercer, Smith, Barbin, Levissee, Scales, Ray, Guichard, Young, J. Ross Stewart, Hunsacker, Dupré et Johnson de Caddo prennent part à la discussion. Nous ne pouvons nous arrêter à donner une analyse sans dépasser de beaucoup les bornes que nous sommes obligés de nous imposer. Les membres républicains maintiennent qu'il serait injuste d'interdire aux électeurs de voter ailleurs que dans leurs wards respectifs, parce que la plupart des travailleurs de chaque parti ne sont pas domiciliés, et que forcer ainsi un certain nombre d'entre eux de voter dans leur paroisse. Beaucoup d'entre eux se verraient privés de leur vote.

D'une autre part, les représentants qui les soutiennent font remarquer que toute élection doit observer une l'obligation imposée à chaque électeur de voter dans son ward est une mesure indispensable pour prévenir la fraude. Ils soutiennent que la restriction de la liberté laissée à chacun de voter où bon lui semble dans la paroisse.

Dans le cours de la discussion, Mr. McPherson, républicain de Jefferson, voulant donner un exemple de la bonne entente qui règne entre les deux races dans la partie de l'Etat qu'il habite, déclare que plus de mille noirs ont voté pour un candidat démocrate, tandis que plus de mille blancs ont voté dans un district pour Mr. Spencer, candidat démocrate pour le Congrès, et conséquemment contre Mr. Marsy, le candidat républicain. Il admet que Mr. Spencer a été élu.

M. J. Ross Stewart, autre républicain de couleur, confirme la déclaration de M. Mercer au sujet de l'élection de Mr. Spencer, couleur qui ont donné leurs suffrages à Mr Spencer.

L'amendement de M. Keating est repoussé, et après maintes propositions de la part des adversaires de la mesure ayant pour but de retarder le vote, le bill est enfin, à la demande de Matthews, de Tensas, républicain blanc, mis aux voix et passé à une grande majorité. Treize membres seulement votent contre le bill.

M. Murrell présente une résolution demandant à l'Assemblée législative un avis sujet d'une accusation portée contre lui. On dit qu'en sa qualité de député-shérif de la paroisse Madison il a, dans une affaire d'honneur survenue en cette ville, fait violé sans mis en accusation pour crime de parjure. Pour empêcher qu'on ne bourre les urnes, celles-ci seront cerclées de fer et construites de manière à ne pouvoir être ouvertes qu'au moyen d'une serrure. Les commissaires, immédiatement après avoir fermé les polls, et avant l'ouverture des urnes, déclareront sous serment que leurs listes de votants sont exacts : ces listes sont remises, dans les paroisses rurales, au greffier de la Cour de District, et, à la Nlle-Orléans, au greffier de la Première Cour de District.

Les votes sont comptés à l'endroit où ils sont reçus, en présence de tout le monde, immédiatement après la clôture de l'élection. Les bulletins (returns) sont enregistrés au greffe des cours de district, dans les paroisses rurales, et au greffe de la Première Cour de District, à la Nlle-Orléans. Les greffiers font connaître le résultat vingt-quatre heures après avoir reçu les listes et en voient ensuite les bulletins (returns) au secrétaire d'Etat. Le gouverneur, enfin, proclame le résultat dans les quinze jours qui suivront celui où les bulletins auront été reçus par le secrétaire d'Etat.

Le reste du bill renferme des dispositions spéciales au sujet des contestations, des vacances et de la fraude.

Les cafés seront fermés les jours d'élection.

Voici maintenant le texte de la 13e section :

"Nul, en dehors des paroisses d'Orléans et de Jefferson, ne pourra voter à une élection quelconque, dans l'Etat, si ce n'est dans la paroisse et dans le ward de la dite paroisse où, d'après son certificat d'enregistrement, il réside."

Mr. Keating propose d'amender la section en en retranchant ces mots : "Et habite là où il le voudrait dans la paroisse."

Cette proposition de M. Keating donne lieu à un débat qui dure plus de deux heures. MM. Mercer, Smith, Barbin, Levissee, Scales, Ray, Guichard, Young, J. Ross Stewart, Hunsacker, Dupré et Johnson de Caddo prennent part à la discussion. Nous ne pouvons nous arrêter à donner une analyse sans dépasser de beaucoup les bornes que nous sommes obligés de nous imposer. Les membres républicains maintiennent qu'il serait injuste d'interdire aux électeurs de voter ailleurs que dans leurs wards respectifs, parce que la plupart des travailleurs de chaque parti ne sont pas domiciliés, et que forcer ainsi un certain nombre d'entre eux de voter dans leur paroisse. Beaucoup d'entre eux se verraient privés de leur vote.

D'une autre part, les représentants qui les soutiennent font remarquer que toute élection doit observer une l'obligation imposée à chaque électeur de voter dans son ward est une mesure indispensable pour prévenir la fraude. Ils soutiennent que la restriction de la liberté laissée à chacun de voter où bon lui semble dans la paroisse.

Dans le cours de la discussion, Mr. McPherson, républicain de Jefferson, voulant donner un exemple de la bonne entente qui règne entre les deux races dans la partie de l'Etat qu'il habite, déclare que plus de mille noirs ont voté pour un candidat démocrate, tandis que plus de mille blancs ont voté dans un district pour Mr. Spencer, candidat démocrate pour le Congrès, et conséquemment contre Mr. Marsy, le candidat républicain. Il admet que Mr. Spencer a été élu.

M. J. Ross Stewart, autre républicain de couleur, confirme la déclaration de M. Mercer au sujet de l'élection de Mr. Spencer, couleur qui ont donné leurs suffrages à Mr Spencer.

L'amendement de M. Keating est repoussé, et après maintes propositions de la part des adversaires de la mesure ayant pour but de retarder le vote, le bill est enfin, à la demande de Matthews, de Tensas, républicain blanc, mis aux voix et passé à une grande majorité. Treize membres seulement votent contre le bill.

M. Murrell présente une résolution demandant à l'Assemblée législative un avis sujet d'une accusation portée contre lui. On dit qu'en sa qualité de député-shérif de la paroisse Madison il a, dans une affaire d'honneur survenue en cette ville, fait le duel. Il désire qu'un comité soit nommé pour examiner si cette accusation est fondée. Il sait d'ailleurs que M. Hill, d'Ouachita, se propose de présenter à la Chambre une résolution semblable, et il ne fait que devancer son collègue. Je ne suis pas, ajoute M. Murrell, comme le président de la Cour Suprême, Thomas Jefferson Ludling, que la Cour Suprême des Etats-Unis accuse d'avoir volé tout un chemin de fer, et qui ne sollicite pas une enquête. Je la réclame, moi; je le veux. Je désire bien mes accusateurs de prouver leurs allégations. Le juge Ray est l'auteur de la calomnie, mais je verrai bien s'il sortira aussi blanc que moi de cette épreuve.

M. Hahn plaide en faveur, mais M. Billion fait remarquer que de pareilles questions doivent être traitées sérieusement.

M. Hill présente alors à son tour la résolution qu'avait annoncée M. Murrell, puis la Chambre s'ajourne.

MARCHANDISES DE FONDS, ETC. — La maison J. Levois et Jamison annonce aujourd'hui, dans nos colonnes, qu'elle vend à des prix excessivement réduits toutes les marchandises de fantaisie et autres dont se compose le vaste fonds de son magasin. Le stock de cette maison est un des plus vastes et des mieux assortis de la ville, et nous croyons devoir appeler nos lecteurs et nos lectrices qu'il leur sera offerts à cette vente des marchés exceptionnels.

☞ Bois de construction. Lumber, Lumber, à bon marché pour du comptant. Voyez l'annonce de A. W. Moffet dans *l'Abeille*.

BILLET GAGNANT.—M. George Bein, barbier, rue Patterson, entre les rues Verret et Lavergne, certifie qu'ayant acheté pour 25 cents au bureau de I. L. Wilbur, à Algiers, un quart du billet de combinaison Nos. 27—53—70, qui a gagné le prix capital de quinze mille vingt-sept piastres et cinquante cents, au tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane du 21 janvier 1876, le dit quart de billet lui a été payé comptant et sur présentation au bureau de la Compagnie.

☞ Bois de construction. Lumber, Lumber, à bon marché pour du comptant. Voyez l'annonce de A. W. Moffet dans *l'Abeille*.

CANDIDATURES EN FRANCE.—La campagne électorale est partout ouverte aujourd'hui. En effet, dans 366 ou 366 bonnes, qui presque tous posent à nouveau leur candidature, soit au Sénat, soit à l'Assemblée, il faut, dès à présent, compter de 700 à 800 candidats nouveaux.

Le *Pays* d'hier soir annonce que les candidats bonapartistes pour les élections législatives sont, pour l'arrondissement de Lectoure : M. Lafont, député ; pour l'arrondissement de Miraude, M. Granier de Cassagnac, ancien député du Gers, conseiller général du Gers, candidat républicain ; pour l'arrondissement de Condom, M. Paul de Cassagnac, conseiller général de Plaisance ; pour l'arrondissement de Lombez, M. Justin Faure, conseiller-général de Lombez ; pour l'arrondissement d'Auch, M. Peyrusse, conseiller général de Saramon.

A la suite de ce tableau, qui comprend un certain nombre de candidatures de MM. Batbie et Feraldi, le *Pays* ajoute :

Quant aux professions de foi des candidats, elles attendent, pour savoir si elles doivent être modérées ou violentes, l'attitude que prendra le gouvernement vis-à-vis d'elles.

DÉCLARATION DE GUERRE.—On a appris à Washington que la guerre vient d'être déclarée dans l'Amérique centrale entre le Guatemala et le San Salvador. La rupture serait causée par le refus de cette dernière République d'entrer dans une union fédérale des cinq Etats de l'Amérique Centrale.

—Le *Journal des Débats* fait le relevé des députés morts depuis le 8 février 1871. Il y en a eu, en tout, 75 : 12 en 1871, 12 en 1872, 18 en 1873, 15 en 1874, 18 en 1875.

—Une correspondance de Madrid nous apprend que l'affaire Reygondeau est à la veille de recevoir l'unique solution possible. On donnera une indemnité à la famille de la pauvre victime, et le maréchal de camp Valera aura à répondre de l'exécution qu'il a fait faire.

—Toujours le jeu des définitions.

On avait proposé, l'autre jour, le mot *lèvement*.

Chacun dit la sienne.

Le prix fut accordé à la définition que voici :

TESTAMENT.—Celui de tous les lits qui fait le plus rêver quand on est couché dessus.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

FRANCE.

Paris, 22—Le *Moniteur* annonce que Mr. Thiers courra pour la députation dans le 9e arrondissement de Paris.

Résultats partiels de concours.

Paris, 22—Les prix pour pièces dramatiques sur la révolution américaine, soumises à Mr Michaelis, ont été partiellement annoncés aujourd'hui. Le juri se composait de MM. Victor Hugo, Legouvé, Augier, Grandville, Marray et Parrin.

Le premier prix n'est pas décidé. Le second est divisé entre deux pièces respectivement intitulées : "Le Nouveau Monde" et "Un grand citoyen". Les auteurs ont reçu 3000 francs chacun. La pièce, la "Libre Amérique" a eu le 3e prix, valant 1000 francs. Les noms des auteurs seront publiés cette après-midi.

Le comité d'enquête, sur les actes du gouvernement de la défense nationale, a publié une réponse à l'attaque de la *République*, et le *Journal Officiel* reproduit ses remarques, et dit que résultat de l'enquête du comité devrait être connu au loin pour convaincre le peuple qu'il ne doit avoir confiance qu'en ceux qui cherchent sincèrement à éviter la révolution. Cette déclaration a produit une grande impression en France.

ANGLETERRE.

Londres, 22—Une dépêche de Paris au *Standard* dit qu'on a publié une note semi-officielle qui nie la nouvelle de la formation d'une escadre française dans la Méditerranée, et d'un approvisionnement militaire à Nancy.

Londres, 22—Une correspondance de Ragusa au *Times* dit, à la date du 21 : Je reviens ici après avoir assisté à une attaque des insurgés contre les Turcs retranchés sur la colline entre Ragusa et Trebigne, où la victoire fut remportée après l'engagement du 18.

Une des palissades a été prise ; une autre a été évacuée après un combat sanglant. Pendant la matinée de jeudi, et nombre ont été tués pendant la fuite. Trebigne est complètement démoralisée. Nulles troupes ne s'avancent pour relever le détachement cerné, et les insurgés ont la route sans contestes. Trébigne est menacée de famine et la population se mutine.

Une dépêche de Paris dit que les délégués démissionnaires du département de la Seine sont d'accord pour appuyer les candidatures de Victor Hugo et de Louis Blanc.

On ne sait pas encore si les Turcs se préparent à concentrer une grande armée en Bulgarie.

On nie les intentions des Russes de concentrer les troupes dans la Russie occidentale le printemps prochain.

Un télégramme de Paris au *Times* passant en revue le discours de Gambetta, prononcé en petit comité à Aix, dit : Ce discours a produit un mauvais effet sur l'attention de toute la France ; c'est essentiellement un appel à la conciliation et le programme des modérés.

Mr. Keating propose d'amender la section en en retranchant ces mots : "Et habite là où il le voudrait dans la paroisse."

Cette proposition de M. Keating donne lieu à un débat qui dure plus de deux heures. MM. Mercer, Smith, Barbin, Levissee, Scales, Ray, Guichard, Young, J. Ross Stewart, Hunsacker, Dupré et Johnson de Caddo prennent part à la discussion. Nous ne pouvons nous arrêter à donner une analyse sans dépasser de beaucoup les bornes que nous sommes obligés de nous imposer. Les membres républicains maintiennent qu'il serait injuste d'interdire aux électeurs de voter ailleurs que dans leurs wards respectifs, parce que la plupart des travailleurs de chaque parti ne sont pas de domiciliés, et que forcer ainsi un certain nombre d'entre eux de voter dans leur paroisse. Beaucoup d'entre eux se verraient privés de leur vote.

D'une autre part, les représentants qui les soutiennent font remarquer que toute élection doit observer une l'obligation imposée à chaque électeur de voter dans son ward est une mesure indispensable pour prévenir la fraude. Ils soutiennent que la restriction de la liberté laissée à chacun de voter où bon lui semble dans la paroisse.

Dans le cours de la discussion, Mr. McPherson, républicain de Jefferson, voulant donner un exemple de la bonne entente qui règne entre les deux races dans la partie de l'Etat qu'il habite, déclare que plus de mille noirs ont voté pour un candidat démocrate, tandis que plus de mille blancs ont voté dans un district pour Mr. Spencer, candidat démocrate pour le Congrès, et conséquemment contre Mr. Marsy, le candidat républicain. Il admet que Mr. Spencer a été élu.

M. J. Ross Stewart, autre républicain de couleur, confirme la déclaration de M. Mercer au sujet de l'élection de Mr. Spencer, couleur qui ont donné leurs suffrages à Mr Spencer.

L'amendement de M. Keating est repoussé, et après maintes propositions de la part des adversaires de la mesure ayant pour but de retarder le vote, le bill est enfin, à la demande de Matthews, de Tensas, républicain blanc, mis aux voix et passé à une grande majorité. Treize membres seulement votent contre le bill.

M. Murrell présente une résolution demandant à l'Assemblée législative un avis sujet d'une accusation portée contre lui. On dit qu'en sa qualité de député-shérif de la paroisse Madison il a, dans une affaire d'honneur survenue en cette ville, fait le duel. Il désire qu'un comité soit nommé pour examiner si cette accusation est fondée. Il sait d'ailleurs que M. Hill, d'Ouachita, se propose de présenter à la Chambre une résolution semblable, et il ne fait que devancer son collègue. Je ne suis pas, ajoute M. Murrell, comme le président de la Cour Suprême, Thomas Jefferson Ludling, que la Cour Suprême des Etats-Unis accuse d'avoir volé tout un chemin de fer, et qui ne sollicite pas une enquête. Je la réclame, moi; je le veux. Je désire bien mes accusateurs de prouver leurs allégations. Le juge Ray est l'auteur de la calomnie, mais je verrai bien s'il sortira aussi blanc que moi de cette épreuve.

M. Hahn plaide en faveur, mais M. Billion fait remarquer que de pareilles questions doivent être traitées sérieusement.

M. Hill présente alors à son tour la résolution qu'avait annoncée M. Murrell, puis la Chambre s'ajourne.

MARCHANDISES DE FONDS, ETC. — La maison J. Levois et Jamison annonce aujourd'hui, dans nos colonnes, qu'elle vend à des prix excessivement réduits toutes les marchandises de fantaisie et autres dont se compose le vaste fonds de son magasin. Le stock de cette maison est un des plus vastes et des mieux assortis de la ville, et nous croyons devoir appeler nos lecteurs et nos lectrices qu'il leur sera offerts à cette vente des marchés exceptionnels.

☞ Bois de construction. Lumber, Lumber, à bon marché pour du comptant. Voyez l'annonce de A. W. Moffet dans *l'Abeille*.

BILLET GAGNANT.—M. George Bein, barbier, rue Patterson, entre les rues Verret et Lavergne, certifie qu'ayant acheté pour 25 cents au bureau de I. L. Wilbur, à Algiers, un quart du billet de combinaison Nos. 27—53—70, qui a gagné le prix capital de quinze mille vingt-sept piastres et cinquante cents, au tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane du 21 janvier 1876, le dit quart de billet lui a été payé comptant et sur présentation au bureau de la Compagnie.

☞ Bois de construction. Lumber, Lumber, à bon marché pour du comptant. Voyez l'annonce de A. W. Moffet dans *l'Abeille*.

CANDIDATURES EN FRANCE.—La campagne électorale est partout ouverte aujourd'hui. En effet, dans 366 ou 366 bonnes, qui presque tous posent à nouveau leur candidature, soit au Sénat, soit à l'Assemblée, il faut, dès à présent, compter de 700 à 800 candidats nouveaux.

Le *Pays* d'hier soir annonce que les candidats bonapartistes pour les élections législatives sont, pour l'arrondissement de Lectoure : M. Lafont, député ; pour l'arrondissement de Miraude, M. Granier de Cassagnac, ancien député du Gers, conseiller-général du Gers, candidat républicain ; pour l'arrondissement de Condom, M. Paul de Cassagnac, conseiller général de Plaisance ; pour l'arrondissement de Lombez, M. Justin Faure, conseiller-général de Lombez ; pour l'arrondissement d'Auch, M. Peyrusse, conseiller général de Saramon.

A la suite de ce tableau, qui comprend un certain nombre de candidatures de MM. Batbie et Feraldi, le *Pays* ajoute :

Quant aux professions de foi des candidats, elles attendent, pour savoir si elles doivent être modérées ou violentes, l'attitude que prendra le gouvernement vis-à-vis d'elles.

DÉCLARATION DE GUERRE.—On a appris à Washington que la guerre vient d'être déclarée dans l'Amérique centrale entre le Guatemala et le San Salvador. La rupture serait causée par le refus de cette dernière République d'entrer dans une union fédérale des cinq Etats de l'Amérique Centrale.

—Le *Journal des Débats* fait le relevé des députés morts depuis le 8 février 1871. Il y en a eu, en tout, 75 : 12 en 1871, 12 en 1872, 18 en 1873, 15 en 1874, 18 en 1875.

—Une correspondance de Madrid nous apprend que l'affaire Reygondeau est à la veille de recevoir l'unique solution possible. On donnera une indemnité à la famille de la pauvre victime, et le maréchal de camp Valera aura à répondre de l'exécution qu'il a fait faire.

—Toujours le jeu des définitions.

On avait proposé, l'autre jour, le mot *lèvement*.

Chacun dit la sienne.

Le prix fut accordé à la définition que voici :

TESTAMENT.—Celui de tous les lits qui fait le plus rêver quand on est couché dessus.

WASHINGTON.

Washington, 22—On s'est mépris sur les travaux du comité de levée. Il n'a fait que s'organiser. Le bill d'allocation des trois millions n'est pas même encore entre les mains du comité.

Les Républicains de la Chambre et du Sénat ont eu une séance réunie ce soir.

Chambre.—Une résolution, pour demander la correspondance avec des nations européennes autres que l'Espagne, relativement à Cuba, a été adoptée.

On reprend la discussion du bill du centenaire.

Washington, 22.—Chambre. — Le débat sur l'allocation du centenaire a été continué par MM. Lawrence, de l'Ohio, Reese, du New Jersey, Jones, du Kentucky, Morrey, de la Louisiane, Leghau, du New New Jersey, Daunell du Missouri, Monroe, de l'Ohio, Rutan, de l'Iowa, O'Brien, du Maryland, et Townsend, de la Pennsylvanie, en faveur du bill, et par MM. Baker, de l'Indiana, Caldwell, du Tennessee Savage, de l'Ohio, et Holman, de l'Indiana, contre. La question préalable sera appelée à 3 heures mardi.

Washington, 22